

## Séance du jeudi 12 avril 2018

---

Le douze avril deux mille dix-huit, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe DANNÉ.

### Présents :

Mrs DANNÉ Philippe, FERNANDEZ Francis, JOSEPH Eric, CORNET Bruno, LACAMPAGNE Didier, ROUBY Didier.

Mmes TALABOT Martine, ROBIN Danielle, BERNARDES RAMOS Olinda, FABRIKEZIS Fabienne, DUCOS Martine, QUELLIEN Bérengère.

### Absents :

Mme LOUVET Emmanuelle.  
Mr CAZEAUX Christian.

### Secrétaire de séance :

Mr ROUBY Didier.

---

### Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu de la séance du 22 mars 2018.*
2. *Vente de biens mobiliers communaux sur le bon coin.*
3. *Indemnité de fonction Maire et Adjointes.*
4. *Modification du tableau des effectifs.*
5. *FDAEC 2018.*
6. *Eclairage public Rue Saint Jean d'Etampes : Demande de subventions auprès du SDEEG.*
7. *Vote du taux des trois taxes.*
8. *Vote du budget primitif 2018.*
9. *Questions diverses.*

---

A 18h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il propose d'ajouter à l'ordre du jour de la séance deux points supplémentaires à savoir la vente de biens mobiliers communaux sur le site Le Bon Coin et la revalorisation de l'indemnité des adjoints. La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

### **I. Approbation et signature du compte rendu de la séance du 22 mars 2018.**

Le compte rendu de la séance du 22 mars 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **II. Vente de biens mobiliers communaux sur le site Le Bon Coin.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa volonté de vendre, faute de place, différents bien mobiliers communaux qui ne sont plus utilisés à ce jour sur le site internet du Bon coin. Les dits biens sont actuellement entreposés à l'arrière du groupe scolaire et doivent être déplacés considérant l'aménagement d'un nouvel accès à l'école depuis la Rue le Traversan avant la rentrée scolaire 2018/2019.

Les biens à vendre sont :

- Une remorque au prix de 1200€.
- Un gyrobroyeur au prix de 500€.
- Une cuve à eau au prix de 1500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente des biens précités sur le site internet du bon coin.
- Fixe le prix des biens mobiliers comme suit :
  - Remorque : 1200€.
  - Gyrobroyeur : 1200€.
  - Cuve à eau : 1500€.

### **III. Indemnité de fonctions Maire et Adjoint.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été prévu en 2015 d'augmenter l'indemnité de fonction des adjoints en deux temps afin d'atteindre en 2018 le plafond réservé aux communes de plus de 1000 habitants et inférieure à 3500 habitants à savoir 16.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. Décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, le montant des indemnités de fonction des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L2123-23, fixé aux taux suivants :
  - 1er adjoint : 16.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
  - 2ème adjoint : 16.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
  - 3ème adjoint : 16.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
  - 4ème adjoint : 16.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
2. Dit que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du CGCT.
3. Dit que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

### **IV. Modification du tableau des effectifs.**

Suite à l'admission d'un agent à l'examen professionnel d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire à la promotion interne au grade d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> pour ce même agent, il est proposé de créer un poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1 mai 2018.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

## VII. FDAEC 2018

Le Conseil Départemental a décidé de reconduire le dispositif et les crédits du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) pour l'exercice 2018. La dotation allouée à la commune s'élève à 8184€.

Après avoir été informé des diverses modalités d'attribution de ce fonds, le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité :

- de réaliser les opérations suivantes :
  - Travaux d'aménagement de la Rue Saint Jean d'Etampes
- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 8 184 € au titre des investissements précités, soit 100% de la subvention allouée à notre commune.
- d'assurer le financement de la façon suivante :

Montant total des travaux prévus : 241 360.00 € HT

Part de la subvention FDAEC allouée aux travaux de voirie : 8 184 €

*(Soit 100% du montant global de la subvention, soit 3.39 % du montant HT des travaux d'équipements)*

Autofinancement communal sur le HT : 233 176.00€ *(soit 96.61%)*

## VII. Eclairage public Rue Saint Jean d'Etampes : Demande de subvention auprès du SDEEG.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- Le devis des travaux d'éclairage public de la Rue Saint Jean d'Etampes prévus en 2018.  
Le montant total de ces travaux s'élève à :

1. 27 778.21 € HT pour les travaux
2. 1 944.47 € HT pour la maîtrise d'œuvre et la coordination SPS
3. 5 555.64 € TVA sur les travaux

Soit un montant total TTC de 35 278.32 €. Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le SDEEG à hauteur de 20% sur le montant HT plafonné à 60 000€ par an.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

1. prévoit le plan de financement suivant pour les travaux d'éclairage public de la Rue Saint Jean d'Etampes prévus en 2018.
  - Subvention SDEEG 20% 5 555.64 €.
  - Autofinancement 24 167.04€.

Soit un total de 29 722.68 € HT.

2. charge Monsieur le Maire de constituer les dossiers de demandes de subventions auprès du Syndicat Départemental de l'Énergie Électrique et l'autorise à signer tous les documents administratifs s'y rapportant.

#### V. Vote du taux des 3 taxes.

Monsieur le Maire présente et commente les éléments établis par les services fiscaux.

Après débats, il est proposé de n'appliquer aucune augmentation en 2018 et de maintenir les taux qui avaient été votés en 2017 considérant la réforme en cours de la taxe d'habitation qui exonèrerait plus de 70% des ménages ayguemortais et qu'il ne serait pas équitable, ni cohérent, dans le même temps que ceux qui continuent à la payer subissent une nouvelle augmentation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal n'ayant à ce jour pas de lisibilité sur cette réforme, décide de voter les mêmes taux qu'en 2017 sans appliquer d'augmentation, à savoir :

- Taxe d'habitation 16.11 %
- Taxe foncière (bâti) 19.11 %
- Taxe foncière (non bâti) 54.57 %

Ce qui laisse apparaître un produit attendu de 368 500€.

#### VI. Vote du budget primitif 2018.

L'article L.1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « ... n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et provisions exigées ».

Considérant que le budget 2018 fait apparaître en recette (R002) un résultat d'exploitation reporté de 138 033.93€, Monsieur le Maire propose de procéder au vote de la section de fonctionnement en suréquilibre afin de respecter le principe de sincérité budgétaire, ainsi qu'au vote de la section d'investissement en équilibre comme suit :

##### 1. Section de fonctionnement

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
011	Charges à caractère général	164 400.00 €	
012	Charges de personnel	412 250.00 €	
022	Dépenses imprévues	00,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	36 691.13€	
65	Autres charges de gestion courante	268 920.00 €	
66	Charges financières	18 679.01 €	

002	Excédents antérieurs reportés		138 033.93 €
013	Atténuation de charges		10 000.00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections		10 000,00 €
70	Produits services du domaine -Ventes diverses		179 863.00 €
73	Impôts et taxes		471 844.00 €
74	Dotations, subventions et participations		179 543.00 €
76	Produits financiers		10,00 €
77	Produits exceptionnels		1 010.00 €
<b>Total</b>		<b>900 940.14 €</b>	<b>990 303.93€</b>

Après débat, le budget de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

## **2. Section d'investissement**

<b>Opération</b>	<b>Désignation</b>	<b>Dépenses*</b>	<b>Recettes*</b>
26	Travaux de voirie	373 833.08 €	373 833.08 €
30	Bâtiments communaux	48 558.21 €	48 558.21 €
31	Acquisition matériel mobilier	23 193.45 €	6 008.00 €
32	Éclairage public	59 286.09 €	59 286.09 €
33	Travaux électrification	59 529.84€	30 265.78€
39	Multiservice	4 647.00 €	0.00€
44	Révision du PLU	26 920.00 €	0€
46	Groupe scolaire : création d'un nouvel accès	57 519.16 €	57 519.16€
47	Zone humides	8 330.50€	3 665.25€
OPFI	Opérations financières	85 101.75 €	167 783.51 €
<b>Total</b>		<b>746 919.08 €</b>	<b>746 919.08 €</b>

## VII. Questions diverses.

La question du contrôle d'accès au groupe scolaire sera très prochainement abordée de manière tripartite avec les élus, les représentants des parents d'élèves et le corps enseignant afin qu'une réponse puisse être apportée dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.